



## DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 150/2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### Objet :

Convention n° CC - 18781 de mise à disposition d'un maître-nageur  
Profession Sport 38  
Maison Départementale des Sports  
7 rue de l'Industrie  
38320 EYBENS Cedex

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure** avec l'association Profession Sport 38 – Maison Départementale des Sports – 7 rue de l'Industrie - 38320 EYBENS Cedex, représentée par Monsieur Jean Michel LOSA, la convention n° CC-18781 de mise à disposition d'un maître-nageur, **Mme POLIN Delphine** chargée de la surveillance des bassins de la piscine du quartier de Reyniès du 93<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie de Montagne à Varcès, pour les écoles primaires de Vif du 11 septembre 2023 au 10 juin 2024 :

- intervention sur la base de 70 heures (42€/h) réparties comme suit :
- ✓ 25 heures du 11 septembre au 21 décembre 2023 : soit **1050€**
  - ✓ 45 heures du 9 janvier au 6 juin 2024, soit **1890€**

pour un montant total s'élevant à **2940 € TTC** (deux mille neuf cent quarante euros).

**De signer** la convention annexée à la présente décision administrative.

TRANSMIS EN PRÉFECTURE LE :

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte est exécutoire à compter de sa publication et/ou notification.  
Conformément au Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) dans les deux mois de sa publication et/ou sa notification.*

Fait à VIF, le 13 SEP. 2023

**Par délégation du Conseil Municipal,  
le Maire**

Guy GENET

